



Assurance responsabilité civile - la faire jouer plus tard ?

Par Jelen

Bonjour,

Lorsque j'étais enfant (école primaire), un camarade m'est tombé dessus et ma dent s'est cassé.

Le directeur de l'école avait demandé à mes parents un certificat médical constatant les dommages corporels et avait ensuite assuré à mes parents avoir fait le nécessaire pour que je puisse être couvert par l'assurance (que je pense être la responsabilité civile du camarade).

Mes parents n'ayant jamais été confrontés à une telle situation ont simplement cru le directeur.

Cependant, il s'est rapidement avéré qu'il n'avait pas fait son travail, et était parti à la retraite. Ils ont donc dû payer de leur poche les soins pour sauver ma dent, ce qui a très vite chiffré.

Aujourd'hui, je dois entreprendre une nouvelle fois des soins. Cependant, j'aimerais bien avoir votre avis : est-ce possible qu'aujourd'hui en entamant les démarches nous obtenions réparation ? Peut-on poursuivre l'école pour ne pas avoir fait son travail ? Peut-on retrouver l'assurance du camarade ?

Par ailleurs si il faut absolument être accompagné d'un avocat, quelle serait le nom de la spécialité que vous me conseilleriez de rechercher ?

D'avance un grand merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,
N'aviez vous pas souscrit une assurance scolaire ?
Les faits sont probablement prescrits aujourd'hui...

Par Jelen

Bonjour,

Je ne sais pas pour l'assurance scolaire, je vais me renseigner.

Quel délai serait applicable à mon cas ? Le fait que l'école ait menti ne permettrait pas de rallonger la prescription ? Même si cela me parait difficile à prouver...

Par DIU1973

Bienvenue
Vous évoquez un accident quand vous étiez enfant, il serait préférable de préciser des dates où âge à l'époque et aujourd'hui.